



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023 - 52

Séance du mercredi 27 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 27 septembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, convoqué en application des dispositions de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Dominique LUCIANI, premier adjoint.

Madame Célia SAEZ RICCIARDI a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents : 19	Présents : 09
Nombre de membres en exercice : 19	Représentés : 03
	Absents : 07

Membres présents : BONIFACI Jean-François, FRANCESCHI Jean-Claude, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, LUCIANI Jean-Emmanuel, PAOLI Simon, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ RICCIARDI Célia, VENTURINI Dominique.

Membres représentés : FRATICELLI Ange – Joseph (Pouvoir à Dominique LUCIANI), LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI), PIRAS Maria-Antonietta (Pouvoir à Simon PAOLI)

Membres absents : BALDOVINI Antony, BONY Sarah, CHEYNET Patrick, CORONA Jean, MAIORE Marie-Laure, PERGOLA Marie-Ange, TADDEI Laurence.

Date de la convocation : 22 septembre 2023 (Deuxième convocation)

Date d'exécution : 28 septembre 2023

Date d'affichage : 02 octobre 2023

OBJET : MODIFICATION DE L'EFFECTIF DE LA CRÈCHE MUNICIPALE

Le président rappelle la crèche municipale d'Aléria fonctionne actuellement sous couvert d'un agrément des services de la Collectivité de Corse (Service de la Protection Maternelle et Infantile) donné pour un effectif de 25 enfants.

Il précise que le coût du service qui s'établissait en 2022 à 406 766 € est compensé par une aide au fonctionnement - la Prestation de Service Unique ou PSU - versée par la CAF à la commune, gestionnaire de l'établissement.

Il expose au conseil que le montant de la PSU varie notamment selon le taux de facturation qui est égal au ratio entre les heures facturées et les heures réalisées dans l'établissement ; concrètement, plus l'écart entre le nombre d'heures réellement passées en crèche et le nombre d'heures facturées est faible, plus le montant de l'aide sera élevé.

Il précise qu'actuellement, pour diverses raisons, l'effectif de 25 enfants est rarement atteint et le taux de facturation enregistré ne permet pas la perception du meilleur financement au titre de la PSU.

Il indique qu'il a pu être considéré qu'un abaissement de l'effectif réglementaire à 22 enfants permettrait d'améliorer le taux de facturation et d'augmenter de façon importante (40 %) le montant que la commune pourrait percevoir au titre de la PSU ; la compensation versée par la CAF pourrait en effet passer de 178 957 € à 258 900 €.

Il propose donc au conseil municipal d'approuver la réduction de l'effectif de la crèche municipale à 22 enfants.

* * * *














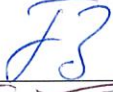

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés

D'approuver la proposition du président,

D'approuver le principe de la réduction de l'effectif de la crèche municipale à 22 enfants,

De donner mandat au maire pour obtenir un nouvel agrément auprès des services de la Collectivité de Corse.

Délibération n° 2023 – 52 : MODIFICATION DE L'EFFECTIF DE LA CRECHE MUNICIPALE

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRATICELLI ANGE-JOSEPH Maire Pouvoir à D. LUCIANI	<input checked="" type="checkbox"/>				 Dominique LUCIANI
LUCIANI DOMINIQUE 1 ^{er} adjoint Pouvoir à	<input checked="" type="checkbox"/>				
TADDEI LAURENCE 2 ^{ème} adjointe Pouvoir à					
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE 3 ^{ème} adjoint Pouvoir à	<input checked="" type="checkbox"/>				
RAMAZOTTI JEANNE 4 ^{ème} adjointe Pouvoir à	<input checked="" type="checkbox"/>				
CORONA JEAN 5 ^{ème} adjoint Pouvoir à					
PAOLI SIMON Conseiller municipal Pouvoir à	<input checked="" type="checkbox"/>				
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal Pouvoir à					
GIULY MARTIN Conseiller municipal Pouvoir à	<input checked="" type="checkbox"/>				
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale Pouvoir à					
PIRAS MARIA-ANTONietta Conseillère municipale Pouvoir à Simon PAOLI	<input checked="" type="checkbox"/>				 Simon PAOLI
BALDOVINI ANTHONY Conseiller municipal Pouvoir à					
RICCIARDI-SAEZ CELIA Conseillère municipale Pouvoir à	<input checked="" type="checkbox"/>				
BONY SARAH Conseillère municipale Pouvoir à					
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal Pouvoir à	<input checked="" type="checkbox"/>				
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale Pouvoir à					
LUIGGI LAURE Conseillère municipale Pouvoir à D. VENTURINI	<input checked="" type="checkbox"/>				 Dominique VENTURINI
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal Pouvoir à	<input checked="" type="checkbox"/>				
LUCIANI J-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à	<input checked="" type="checkbox"/>				

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,

Dominique LUCIANI, premier adjoint.

